



RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00248
Numéro SIREN : 810 649 400
Nom ou dénomination : 10H10

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2017 sous le numéro de dépôt 1851

10H10

S.a.s.u au capital de 1000€

Siège social impasse des cèdres cidex 452

06330-roquefort les pins

R.c.s grasse 810649400

DÉPOSÉ
EN ANNEXE DU RCS LE :

13 JUIN 2017

SOUS LE N° 1851
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GRASSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU 28.02.2017

Le 28.02.2017 à 17 heures,

L'associé de la société 10h10 à savoir :

-Jean Charles NORMANT propriétaire de 100 actions

A pris la résolution suivante en assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu au siège social.

L'assemblée est présidée par Jean Charles NORMANT en sa qualité de président.

L'assemblée générale réunissant la totalité du capital de la société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau :

-un exemplaire des statuts de la société

-le rapport du président

-le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président passe ensuite à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

-Nomination du commissaire aux comptes

-pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1ERE RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires nomme en tant que commissaire aux comptes Marc PINERO commissaire aux comptes AUDIT BG et associés 276 Chemin des Meillières 06140- VENCE. qui a accepté la fonction selon courrier joint au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



2EME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires.



Jean Charles NORMANT